



Synthèse des résultats sur environ 100 réponses

1) Points positifs/avantages liés à la fonction de direction :

1. Avoir une vue globale de l'école et donc impulser des actions, mettre en place des projets, coordonner et fédérer une équipe, animer, avoir un rôle moteur et une relative autonomie.
2. Diversité des tâches, des rencontres, des contacts, des partenaires, relations privilégiées avec les parents,
3. Intérêt de la rémunération et de la bonification indiciaire

et aussi

- satisfaction du bon fonctionnement de l'école,
- sentiment d'être utile,
- être confronté à un « challenge »,
- alterner travail de direction et de classe,
- faire partager nos valeurs du service public et de l'intérêt général,
- avoir accès aux informations,
- pouvoir bénéficier d'un logement de fonction.

Points négatifs/inconvénients:

1. Surcharge de travail et en particulier de tâches administratives à rendre dans l'urgence, manque de temps en général et surtout pour animer le travail d'équipe et approfondir la réflexion pédagogique, pour rencontrer et aider les familles et les élèves en difficulté, décharges insuffisantes ou inexistantes,
2. Trop de responsabilités « morales » et responsabilités juridiques mal définies ce qui entraîne du stress
3. Rémunération insuffisante face aux responsabilités à assumer et aux tâches à accomplir dans tous les domaines
4. Difficulté de mener de front la direction et la classe , « classe à minima », « classe sacrifiée »

et aussi

- manque de reconnaissance de la part de l'administration et des IEN alors que le directeur/trice est en 1ère ligne,
- sentiment d'isolement au sein de l'école et manque de soutien des collègues, avoir l'impression de s'occuper de tout,
- manque de formation et d'échanges entre directeurs, -
- absence de « statut » ,
- difficulté à gérer les problèmes relationnels avec le personnel, des collègues, des parents,
- devoir mettre en œuvre des mesures qu'on désapprouve
- être contraint d'assurer l'aide personnalisée surtout si on n'est pas déchargé

2) Cadre administratif qui doit définir la fonction de directeur d'école ?

La grande majorité des collègues directeurs/trices ont fait le choix soit du statut non hiérarchisé, soit de l'échelon hiérarchique entre adjoint et IEN soit du grade de chef d'établissement.

Peu souhaitent conserver la situation actuelle.

Beaucoup sont indécis.

3) Reconnaissance institutionnelle du Conseil des maîtres

Ceux qui y sont favorables considèrent que

le Conseil des maîtres

- est garant de la cohésion de l'équipe
- permet d'entériner les décisions
- est un lieu de dialogue, d'échanges de réflexion, de décisions pour l'école
- permet le respect des décisions à la fois par le directeur et par les adjoints
- permet de réfléchir à plusieurs pour moins se tromper
- doit être réellement reconnu par l'institution comme instance souveraine de décisions
- permet d'avoir une position forte face à des parents, à l'administration ou à la mairie
- doit d'attacher à construire un consensus plus qu'une décision à la majorité
- protège le directeur par rapport à des décisions prises en collectif
- doit rester référent pour toutes les questions pédagogiques
- évite des abus d'autorité et des dérives et / ou la déresponsabilisation de chacun des ses membres
- doit créer les conditions nécessaires à une adhésion collective
- doit être fort, autonome et responsable

Leurs propositions:

- augmenter le temps de concertation avec les collègues et le temps consacré au CM et aux Conseils de cycle
- renforcer les pouvoirs du CM
- doit être une instance décisionnelle et responsable
- le CM pourrait permettre de gagner en indépendance en prenant du pouvoir aux IEN
- instaurer un Conseil des maîtres hebdomadaire
- donner au CM une réelle capacité de décision et surtout de mise en application

- aller vers une gestion collective de l'école, le directeur étant d'une part animateur de l'équipe et d'autre par exécutif des décisions prises
- le directeur doit pouvoir bénéficier de temps de formation spécifique sur la gestion des conflits et sur l'animation des réunions

D'autres pensent que le Conseil des maîtres n'est plus adéquat car:

- c'est une structure parfois lourde à mettre en place et qui ralentit certaines décisions
- c'est une utopie
- dans la réalité, le directeur reste isolé face à des décisions urgentes à prendre

- le directeur endosse et assume une responsabilité prise en commun
- le directeur manque de pouvoirs
- inutile en tant qu'instance de décision pour les non intéressés
- dans le cadre d'un changement de statut du directeur, le CM ne serait plus qu'une instance de travail au même titre que les conseils de cycle
- dans le domaine de la sécurité et de l'organisation de l'école, le Directeur devrait avoir un poids décisionnaire puisqu'aux yeux de la loi il est Le responsable
- n'est pas efficace car pas assez réactif

Leurs propositions:

- redéfinir la place et le rôle du directeur (statut), du Conseil des maîtres et du Conseil de cycle
- laisser au directeur le pouvoir de décision après consultation du CM
- donner plus de liberté de décisions au directeur sur des points précis
- définir un partage des compétences entre le Conseil d'école, le Conseil des maîtres et le Directeur
- pour un nouveau statut pour l'école avec plus de pouvoirs décisionnaires au directeur
- donner plus d'autonomie aux écoles
- définir sur quels points le CM est consultatif ou délibératif

4) **Revendications classées par ordre de choix des collègues directeurs**

- 1: Temps supplémentaire de décharge et meilleure répartition
- 2: Augmentation des rémunérations et revalorisation des bonifications
- 3: Demande d'un changement de cadre administratif « statut »
- 4: Définition et clarification des tâches et des responsabilités
- 5: Création de postes de secrétariat qualifiés et pérennes
- 6: Reconnaissance du Conseil des maîtres
- 7: Augmentation du volume horaire de la formation spécifique à la fonction de direction

5) **Actions:**

- Une grande majorité des directeurs est prête à suivre des actions lancées sur le plan départemental (rassemblement, audience auprès de l'IA et des élus), mais surtout au plan national
- La grève administrative menée longuement jusqu'en 2006 avait permis d'obtenir des décharges de direction pour les écoles de 5 et 6 classes et une augmentation de la sujétion spéciale. La proposition de blocage administratif ou de grève de la direction convient toujours à bon nombre de directeurs.
- La proposition d'une motion du Conseil d'école et des maîtres permettrait d'impliquer l'ensemble des collègues adjoints ou autres et aussi de sensibiliser les parents et les élus